Courriers:

ABONNEMENT.

Douze piastres par ans, pour la feuille, payables d'avance par semestre; dix piastres pour la feuille hebdomadaire et huitième trois fois par mois, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à ses domiciles à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera reçu qu'il n'ait auparavant les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, sans manquer, sous le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque lancement pour la première insertion, et cinquante centimes pour chaque insertion subséquente. Tout changement ou contenuté rable dans l'annonce originale, devra être traité comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENT pour l'année aux annonces—Le gouvernement, les personnes tenant magasins de détail, $60; Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $40, les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce traitant la commission, $80.

ANNONCES des mariages et de décès, les arts pour appeler l'attention du public à des ventes, meubles, biens meubles, les articles signés par les passagers, les annonces de bateaux &c. &c., comparer aux annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES en articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES DÉCRETS de $25 pour rapport sera fait aux greffiers, aux shérifs, aux Rég. des Testaments, et aux Marshals, sur les annonces de vente d'immeubles et de plus pour cent sur les annonces de ventes de bons meubles.

LES ANNONCES qui surpassent de la série ordinaire, et qui ne seront pas insérées, telles que ventes de plantations, esclaves marrons, animaux trouvés ou égarés, &c., but seront insérées en coupe réparée et avec prix convenable.

LES ANNONCES qui paraîtront pendant la durée de l'édition seront publiées pendant un mois et devront insérées en conséquence de cela.

LES ANNONCES de Ventes d'Esclaves, à moins d'un [illegible] ou non n'ait été payée d'avance, ou [illegible] seront insérées.

LIBRAIRIES et autres endroits ouverts pour l'accueil du public, faisant des ventes de plusieurs [illegible] annonces, pendant la saison des plaisirs, $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois ou toutes annonces d'une nature politique, payeront le double du prix ordinaire.

A VENDRE—Le bateau à vapeur Chief Justice Marshall, portant 1100 boiteur de tonnage, et ayant une des meilleures machines à vapeur, et les bois ordre et propre à faire des voyages. S'adresser à STERNS & Co.

23 mars 28 et 29, Nouvel Levée

Pour les ports des E.-Unis.

POUR NEW-YORK—Le beau brick de 1ère qualité, fin voilier COMET, capitaine Dickinson, ayant toute sa cargaison engagée et partira sous peu: pour passage ou autres affrètements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

POUR NEW-YORK.

Le brick SPY, capitaine Delane, clé de 150 tonneaux, et chargé pour partir à 5 jours, [illegible] le bon accommodation. S'adresser pour passage à BAILEY & ABBOTT, Rue de la Commune no 93

POUR BALTIMORE—Le bon brick CANNON, capitaine Carey, ayant la plus [illegible] partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

POUR SAVANNAH—Le brick KENTUCKY, capitaine Hatch, désire 100 barils pour compléter son chargement. S'adresser à L. D. C. WOOD 22 rue Pavidras.

POUR BALTIMORE—Le brick ELCY, capitaine Wa. Le chargement peut prendre 150 barils et partira sous peu de jours. S'adresser à BAILEY & ABBOTT, rue Bienville no 14.

POUR BOSTON—Le brick supérieur A. I. PARAGON, capitaine [illegible] sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE, rue de la Commune no 93

POUR BOSTON.

La belle goélette Willows, capitaine Hopkins, est en chargement pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L. H. GALE, Rue de la Commune No 93.

POUR PORTSMOUTH—Le fin voilier Damariscotta, capitaine Sawyer, partira incessamment. S'adresser pour passage à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

Pour les ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le navire pequiot Matchee, de port de 1 [illegible] tonneaux, se trouvant dans le [illegible]. Pour le reste du passage et autres renseignements s'adresser à LODEN & Co. Allée de Banks.

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] Tiber, [illegible] pour Liverpool. Pour passage ou fret s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.

Le navire [illegible] ayant [illegible] chargement, [illegible] pour passage ou fret s'adresser à FRANKLIN & AMES.

POUR COWES [illegible] 55 [illegible] Moscow.

POUR LIVERPOOL.

Le navire [illegible] ayant [illegible] chargement, [illegible] pour passage ou fret s'adresser à FRANKLIN & AMES.

POUR LIVERPOOL.

Le navire [illegible] ayant [illegible] chargement, [illegible] pour passage ou fret s'adresser à BAILEY & ABBOTT.

POUR LIVERPOOL.

Le navire [illegible] ayant [illegible] chargement, [illegible] pour passage ou fret s'adresser à GEO. GREEN.

POUR LIVERPOOL—Le [illegible] CYCLOPS, capitaine Hunt, [illegible] pour passage ou fret s'adresser à LEVIN & GALE.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire PERUVIAN, capitaine [illegible] pour passage ou fret s'adresser à L. H. GALE, 93 rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] GLOBE, capitaine [illegible] pour passage ou fret s'adresser à L. H. GALE rue de la Commune 93.

A FRETER—Le [illegible] fine voilier A. TURNER HAGADAN, capitaine Gordon, de 600 barils. S'adresser à E. & J. ANDREWS, rue Gravier no 24.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE, passage seulement. Le beau brick voilier, double cuivré et neuf, CAROLINE, ayant une [illegible] pour le reste du passage. Pour passage seulement s'adresser à PRATS & FILS.

POUR CURAÇOA, passage seulement. La goélette ANA CÉLESTINE, capitaine Hera, ayant tout son fret engagé, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à PRATS & FILS.

POUR LA BAIE DE GALVESTON—La belle goélette quasi régulier KOSCIUSKO, capitaine A. Burns, ayant partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage s'adresser à L. H. GALE, Rue de la Commune no 93

POUR BOSTON—La belle goélette Willows, capitaine Hopkins, est en chargement pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L. H. GALE, Rue de la Commune No 93.

POUR PORTSMOUTH—Le fin voilier Damariscotta, capitaine Sawyer, partira incessamment. S'adresser pour passage à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

Ventes par Succession de Ferrare.

SUCCESSION DE FERRARE—Vente par le Registre des Testaments—Samedi le vingt-huitième jour du mois de juin mil huit cent trente sept, à midi, à la Bourse, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Conti, en vertu d'un arrêté de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et la paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du trois mai 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Hyacinthe Ferrare, Dépôt et Saint Paul, et divisé en trois lots séparément à un plan qui sera exhibé à la vente:

Le lot numéro un, formé l'encoignure des rues Perdido et St. Paul, mesure trente pieds, neuf pouces et dix lignes de face à la rue Perdido; sont dix-neuf pieds, huit pouces sur la rue St. Paul; sont quatorze pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne qui sépare du lot numéro trente; et trente pieds cinq pouces et quatre lignes dans le fond et sur la ligne qui sépare du lot numéro deux.

Et ensuite sur ce lot une maison briquetée entre pouces.

Le lot numéro deux, mesure vingt huit pieds dix pouces de face à la rue St. Paul, sont vingt et un pieds neuf pouces et cinq lignes sur la ligne qui le sépare des lots numéros 1, 30, 29 et 28; cent vingt et un pieds, neuf pouces et six lignes, sur la ligne qui le sépare du lot numéro trois, et sur borné dans le fond par le lot numéro vingt sept.

Le lot numéro trois, mesure vingt huit pieds, dix pouces, de face à la rue St. Paul, sur cent six pieds neuf pouces de profondeur, il est borné dans le fond par le lot numéro vingt sept.

Le lot numéro quatre, mesure vingt huit pieds, dix pouces de face à la rue St. Paul, sur cent six pieds neuf pouces de profondeur, il est borné dans le fond par le lot numéro vingt sept.

Le lot numéro cinq, est face à la rue St. Paul, les mêmes dimensions et qualité que le numéro quatre et est borné dans le fond par le lot numéro vingt deux.

Le lot numéro six, est face à la rue St. Paul, joint le numéro cinq, aux mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro vingt six.

Le lot numéro sept, est face à la rue St. Paul, joint le numéro six, aux mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro vingt sept.

Le lot numéro huit, est face à la rue St. Paul, joint le numéro sept, aux mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro vingt sept.

Le lot numéro neuf, est face à la rue St. Paul, joint le numéro huit, aux mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro vingt sept.

Le lot numéro dix, est face à la rue St. Paul, joint le numéro neuf, aux mêmes dimensions et est borné dans le fond par le lot numéro vingt sept.

Le lot numéro vingt et un, est face à la rue Gravier, joint le numéro vingt